

## PROCEDURE D'OBTENTION DU TITRE DE MAITRE ARTISAN

Le titre de Maître Artisan constitue la récompense d'une haute qualité professionnelle et d'un véritable engagement dans la promotion de l'artisanat. Aussi, pour l'obtenir, il faut répondre à des exigences réglementaires très précises.

**A - Vous êtes titulaire du brevet de maîtrise et vous avez au moins deux ans de pratique professionnelle,**  
Adressez-vous à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour obtenir le titre.

**B - Vous n'êtes pas titulaire du brevet de maîtrise,**

Vous pouvez malgré tout obtenir le titre de maître artisan à condition de réunir certaines conditions. Deux cas sont prévus :

### Cas n° 1

- Vous êtes titulaire d'un diplôme au moins équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe (BP, Brevet de Technicien, Brevet des Métiers d'Art, Bac Pro, le titre de Meilleur Ouvrier de France, tout diplôme niveau IV ou supérieur),
- vous avez deux ans de pratique professionnelle,
- vous justifiez de connaissances en gestion et en psychopédagogie attestées par la formation de 3 apprentis.

Si vous remplissez ces conditions, le titre de maître artisan peut vous être délivré par le président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, après passage en commission régionale des qualifications.

Vous devez compléter, suivant le cas, un formulaire de demande.

### Cas n° 2

- Vous n'avez aucun des diplômes énumérés dans le cas n°1 mais vous justifiez d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat (participation à des manifestations, travaux particuliers, ...), ou au titre de votre participation personnelle à la formation d'apprentis (au moins 3 contrats d'apprentissage menés à leur terme dans le métier demandé + les attestations de réussite des apprentis aux épreuves pratiques du diplôme préparé ...),
- Vous avez de plus au minimum dix ans d'immatriculation au répertoire des métiers,

Si vous remplissez ces conditions, le titre de maître artisan peut vous être délivré par le président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, après passage en commission régionale des qualifications, le président de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat devant obligatoirement émettre un avis sur votre dossier.

Dans tous les cas, adressez-vous à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui complètera avec vous le formulaire de demande du titre de maître artisan et vous conseillera sur les pièces complémentaires à joindre.

Contact CMA 28 : Laurence BALOGH DAROCZY – 02 36 25 31 14

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

### **PAR LE DEMANDEUR :**

- le formulaire de demande d'attribution du titre de maître-artisan dûment rempli et signé
- une lettre de motivation circonstanciée : elle doit permettre d'appréhender les raisons pour lesquelles l'artisan dépose sa demande
- les copies des contrats d'apprentissage mentionnés dans le tableau des apprentis
- un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers
- un récapitulatif et un descriptif des actions de formation dispensées accompagné d'attestations  
(à fournir uniquement au titre de la grande notoriété)
- un récapitulatif et un descriptif des actions de promotion effectuées accompagné d'attestations ou de coupure de presse  
(à fournir uniquement au titre de la grande notoriété)
- tout document susceptible de permettre à la commission de se prononcer

### **PAR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :**

- l'avis circonstancié du Président de la Chambre consulaire

**Fait à  
le**

**Signature du  
demandeur**



DEMANDE DE TITRE DE MAITRE ARTISAN  
Adressée à la Commission Régionale des Qualifications

Formulaire de demande d'attribution  
du titre de Maître Artisan

Au titre de  diplômes  
 grande notoriété

**Dans le métier de** .....

M./ Mme/ Mlle NOM..... Prénom .....

Date de naissance..... Lieu .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... tél .....

Adresse courriel .....

Site Internet.....

Nombre total d'années de pratique professionnelle.....  
dont..... en qualité de salarié

Nombre d'années dans le métier .....

Nombre d'apprentis formés .....

N° d'immatriculation au Répertoire des Métiers .....

Date de la première inscription .....

Nb de salariés dans l'entreprise .....

### **FORMATION**

- |   |                       |                                      |                       |
|---|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Brevet de Maîtrise                                    | <input type="radio"/> | Brevet de Technicien Supérieur       | <input type="radio"/> |
| Baccalauréat Professionnel Technique ou Technologique | <input type="radio"/> | Diplôme Universitaire Technologie    | <input type="radio"/> |
|   |                       | Diplôme ou titres ingénieurs         | <input type="radio"/> |
| Brevet professionnel                                  | <input type="radio"/> | Titre Meilleur Ouvrier de France     | <input type="radio"/> |
| Brevet d'enseignement industriel                      | <input type="radio"/> | Brevet de Technicien                 | <input type="radio"/> |
| Brevet des Métiers d'Art                              | <input type="radio"/> | Autres (Loi n° 71-577 du 16.07.1971) | <input type="radio"/> |

### **Pour l'obtention au titre des diplômes :**

- Justification des connaissances en gestion (soit par l'acquisition de l'UV6 soit par dispense liée à l'immatriculation de plus de 8 ans) OUI  NON
- Justification des connaissances en pédagogie et psychologie (soit par l'acquisition de l'UV5 soit par dispense liée à la formation menée à terme de trois apprentis) OUI  NON



## TABLEAU DES APPRENTIS \*

Madame, Monsieur..... déclare avoir accueilli les apprentis suivants :

Nom Prénom	Adresse	Diplôme préparé	Contrat apprentissage			Résultats aux examens
			Début	Fin	Observations	

\* joindre les copies des contrats d'apprentissage



Ministère de l'Éducation Nationale  
et de l'Enseignement Supérieur

